19.05.2020 – 09:00 Uhr

Recommandations du CIPI : profiter d'un moment de détente autour du barbecue, en toute sécurité

Bern (ots) -

Les températures plus douces ont incité de nombreux ménages suisses à organiser leurs premières grillades de la saison. À cause de la pandémie de coronavirus, la plupart des gens passent aussi davantage de temps chez eux. Par beau temps, il est possible de faire des grillades dans son jardin privatif ou sur son balcon. Mais la prudence reste de mise, surtout sur les petites surfaces. Il faut impérativement respecter les distances de sécurité. Le gril devrait être placé à au moins un mètre des matériaux combustibles comme les meubles de jardin.

La plupart des accidents de barbecue sont dus à un comportement négligent et à un manque de patience. Ils causent régulièrement de graves blessures aux personnes et aux animaux. Même avec les meilleurs allume-feu, obtenir de belles braises prend du temps. Il faut donc toujours attendre jusqu'à ce que le feu se soit bien développé. N'utilisez jamais de liquides d'allumage pour accélérer le processus. En versant de l'essence, de l'alcool à brûler ou des liquides d'allumage sur une flamme ouverte, vous risquez de causer des incendies explosifs avec des conséquences terribles.

Si, en dépit de toutes les précautions, un incendie devait se déclarer, suivez l'ordre de priorité suivant : Alertez immédiatement les sapeurs-pompiers. Sauvez les personnes et les animaux. Combattez l'incendie au moyen d'un arrosoir plein équipé d'une pomme. Il est important de verser doucement l'eau sur le foyer de l'incendie. Évitez d'utiliser un tuyau d'arrosage, qui diffuserait un jet dur. Cela pourrait éparpiller les braises. Une couverture anti-feu aide d'ailleurs aussi à étouffer le feu rapidement.

Les grils à gaz ou électriques ne sont pas moins dangereux. Veillez à ne pas fumer à proximité d'un gril à gaz. Les conduites de gaz doivent en outre être régulièrement contrôlées et remplacées si nécessaire. Si les flammes deviennent incontrôlables, fermez immédiatement la vanne du gaz. Ne vous mettez jamais vous-même en danger.

Ces mesures de précaution contribuent à améliorer la sécurité quand on fait des grillades :

- Vérifiez que le gril est installé de manière stable sur une surface plane à l'extérieur.
- Observez toujours une distance minimale d'un mètre par rapport aux matériaux combustibles.
- Surveillez les enfants et les animaux à proximité.
- Ayez toujours à disposition un arrosoir rempli d'eau ou une couverture anti-feu en cas d'urgence.

Mesures de précaution pour les grils à charbon de bois

- N'utilisez que des cubes allume-feu, des pâtes combustibles ou des cheminées d'allumage vendus dans le commerce spécialisé. Jamais d'essence ni d'alcool à brûler.
- Laissez refroidir les cendres pendant 48 heures au moins ou arrosez-les avant de les placer dans un récipient résistant au feu.

Mesures de précaution pour les grils à gaz

- Vérifiez régulièrement l'étanchéité des conduites de gaz. Pour cela, enduisez-les d'eau savonneuse. Les bulles vous indiqueront les éventuelles zones non étanches. Remplacez immédiatement les conduites poreuses et non étanches.
- Respectez strictement l'interdiction de fumer à proximité du gril.
- Ne jamais stocker les bouteilles de gaz à l'intérieur du bâtiment, à des endroits mal ventilés ou enfoncés (les gaz de combustion sont plus lourds que l'air).

Mesures de précaution pour les grils électriques

- Avant la grillade, contrôlez que le câble ne présente pas de défaut.

Contact:

Contact presse :
Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)
Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100848160 abgerufen werden.